



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille Dix Neuf, le 16 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE		ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX		ELU	T.GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOUGUES	*	ELU
Y. PELLET	*	ELU	F. ARDORINO	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUICHE	*	ELU	ALUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE		ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	M.A VALIGNY	*	USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	L. MAROZEAU	*	USAGERS
D GALTIER		ELU	F ARDORINO		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOUGUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	MLATORRE	*	USAGERS
JN BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 15 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 26 SEPTEMBRE 2019.

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR LE PLATEAU DE VENDRES

I. CONTEXTE GENERAL. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES.

La zone Méditerranéenne est confrontée, au printemps et en été, à une faiblesse des précipitations, qui se traduit par un déficit marqué en eau des sols. Ce phénomène, caractéristique de la zone méditerranéenne et qui tend à s'accroître, conduit à un stress hydrique important de la végétation. Les cultures méditerranéennes souffrent fortement de ce manque d'eau. Cette tendance devrait s'amplifier dans un contexte global de changement climatique.

Traditionnellement, les cultures méditerranéennes telles que la vigne et l'olivier n'étaient pas irriguées. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, même les cultures dites sèches ont recours à l'irrigation raisonnée. Cette dernière est nécessaire afin de sécuriser la production et garantir la qualité du produit. Ces cultures restent néanmoins les moins gourmandes en eau avec respectivement 800 m3/an/ha pour la vigne et 1000 m3/an/ha pour l'olivier.

Afin de permettre le maintien d'une agriculture sur les territoires méditerranéens et l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, une irrigation pilotée et raisonnée constitue une réponse adaptée parmi d'autres moyens.

Les élus des vallées de l'Orb et du Libron, de la Région, du Département de l'Hérault, de la chambre d'agriculture de l'Hérault et d'une manière générale, tous les acteurs économiques du territoire, s'étaient mobilisés, au cours de l'année 2011, pour que ces opérations soient éligibles aux crédits européens, et les enveloppes de crédits FEADER ont été renouvelées pour la période 2014-2020.

Les crédits européens affectés à ces opérations sont cependant limités.

L'attribution de ces crédits est également conditionnée au respect de critères agronomiques et économiques. La CLE est concernée par les critères environnementaux :

LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Les projets déposés devront obligatoirement être de petite échelle, situés à l'intérieur d'un bassin dans lequel un SAGE a été approuvé ou a été mise en place une Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration d'un SAGE. Dans les sous bassins versants classés en déséquilibre quantitatif dans l'état des lieux pour la DCE, l'ensemble des surfaces irriguées concernées par le projet doivent être alimentées à partir de ressources sécurisées, de manière à permettre l'inclusion dans ces bassins de zones irrigables sans créer ou amplifier des déséquilibres.

La disponibilité en eau dans le bassin versant doit être assurée à moyen et à long terme et le volume prélevé dans le cours d'eau ne devra pas remettre en cause le débit minimum nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les projets soutenus s'appuient ainsi exclusivement sur des prélèvements dans des ressources sécurisées.

L'éligibilité des projets d'alimentation en eau brute des parcelles viticoles, des vergers et de maraîchage est obligatoirement conditionnée :

- A la pertinence du projet qui devra être étudiée en fonction de l'état de la ressource et des économies d'eau envisagées à l'échelle du bassin versant, ainsi que des volumes nécessaires à la réalisation du projet. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude préalable « adéquation ressources en eau besoins » à plusieurs niveaux à la fois, intégrant les besoins liés à l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire. Elle montrera la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Elle s'appuiera notamment sur les études et autorisations existantes, et sur les études volumes prélevables. L'étude devra notamment permettre d'analyser l'incidence du projet sur la disponibilité de la ressource à moyen et à long terme et vérifier sa disponibilité. Elle devra également, dans le cas d'une extension de réseau, étudier et mettre en œuvre les possibilités d'économies d'eau sur le réseau existant. Aussi, il sera demandé un engagement des bénéficiaires de la ressource nouvelle apportée, dans les secteurs où la ressource locale en eau est en déséquilibre, à diminuer leurs éventuels prélèvements locaux ce qui se traduira par la révision des autorisations de prélèvement correspondantes.
- Au suivi en continu de l'état de la ressource par la mise en place d'un système de régulation (outils, contrôle/pilotage des débits annuels d'eau disponible) donnant la possibilité de réajustement vers le bas des volumes d'eau prélevés.
- A la consultation de la Commission Locale sur l'Eau (CLE). Un avis favorable est nécessaire.
- A un avis favorable du préfet coordonnateur de bassin (en l'absence de CLE), et des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et de l'évaluation environnementale dans le bassin concerné.

II. LE PROJET SOLLICITANT UN AVIS DE LA CLE

LES TERRITOIRES EN JEU

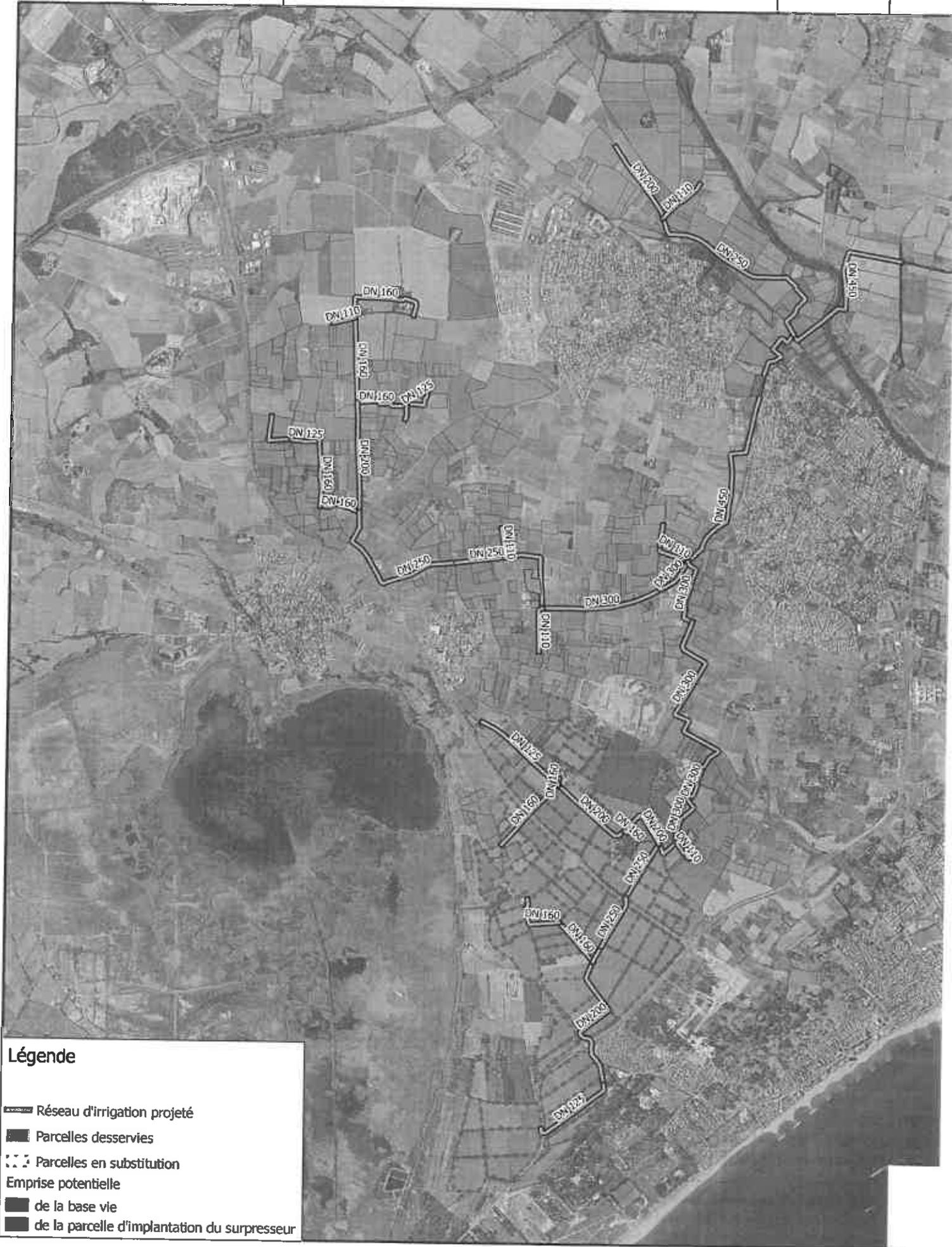
Un projet sollicite un avis de la CLE :

Porteur de Projet	Nom du projet	Dpt	Surfaces (ha)	Ressource	Besoins en eau (conso max - année sèche - m3/an)
BRL ou ASA	Extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres	34	854 Ha dont 278 de substitution de l'Astien	ORB	833 000
TOTAUX			854		833 000

Les exploitants de ces territoires sont soumis depuis plusieurs années à des sécheresses marquées lors desquelles l'évapotranspiration est largement plus importante que la pluviométrie. Le déficit hydrique engendré pénalise à la fois les rendements et la qualité des produits pouvant porter atteinte à la pérennité même des exploitations viticoles.

Consciente de l'évolution potentielle des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les territoires viticoles, les exploitants fortement mobilisés sur ces questions d'accès à l'eau ont structuré les demandes de leurs adhérents auprès de BRL. Les maîtrises d'ouvrage utiles au portage de ces opérations ont été mises en place.

Le pjet peut être alimenté en eau par l'ORB dont les pompages sont compensés par le barrage des Monts d'Orb qui appartient au Réseau Hydraulique Régional. Ce projet sera alimenté par le canal du Midi via la station de Portiragnes. Et en termes de ressource, c'est de l'eau issue du barrage des Monts d'Orb qui sera mobilisée pour compenser les prélèvements dans le Canal du Midi, afin de justifier de l'utilisation d'une ressource sécurisée.



Légende

-  Réseau d'irrigation projeté
-  Parcelles desservies
-  Parcelles en substitution
- Emprise potentielle**
-  de la base vie
-  de la parcelle d'implantation du surpresseur

Le tableau suivant précise les données hydrauliques du projet :

Ressource sollicitée	Orb prise d'eau de Réals (injection dans le Canal du Midi pour compenser les prélèvements de la station de Portiragnes)
Surface à irriguer	854 ha
Besoin moyen annuel	833 000 m ³
Débit de pointe de prélèvement actuel	2 500 l/s (tous usages)
Situation réglementaire actuelle du prélèvement	Décret 61-673 du 24 juin 1961 de déclaration d'Utilité Publique et arrêté du 17 février 1969: Débit autorisé : 3 600 l/s
Situation réglementaire future du prélèvement	Idem
Performance actuelle du réseau principal	Rendement global annuel de 62% en 2010, porté à 80% en période estivale (juillet août)

L'usage de l'eau pour ce projet d'extension de réseau est strictement agricole. Le système d'irrigation choisi est le goutte à goutte, qui est exigé par l'Europe pour ces projets, et reste la solution la plus adaptée (optimisation de la quantité d'eau utilisée, efficacité, préservation de la ressource).

Le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans ces projets, l'utilisation de l'eau doit se faire de manière rationnelle, la formation des adhérents est donc une nécessité, et elle est prévue avant la mise en eau des réseaux.

DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE ORB AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après rappelle le volume maximum utile au projet d'extension et les cumule aux projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CLE en mars 2013, juillet 2015, décembre 2016 et mars 2017, juin 2018, juin 2019 et septembre 2019.

Il intègre l'abandon de la sollicitation de la ressource Orb par le projet Nord Est Biterrois. En effet, ce secteur ne sera en effet pas alimenté par la ressource Orb comme initialement prévu de manière transitoire. C'est la ressource Rhône qui l'alimentera.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m ³ /an
Roquebrun	373	223 800 m ³
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m ³
Enserune	300	240 000 m ³
Montblanc	150	120 000 m ³
La Clape	216	50 000 m ³
Cers Portiragnes	150	90 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m ³
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m ³
Union ASA Est Audois et cave Vendémiaire	1 239	1 238 500 m ³
ASA Cazedarnes	150	81 600 m ³
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m ³
ASA des irrigants d'Enserune	655	716 600 m ³
Besoins territoire Orb Libron AEP horizon 2040	Néant	1 000 000 m ³
ASA Quarante	180	147 000 m ³
Extension réseau d'eau brute plateau de Vendres	854	844 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	-1 000	-800 000 m ³
Total	7 073	6 952 700 m³
Avis favorable de la CLE obtenu		Avis sollicité

La ressource en eau mobilisée pour la réalisation de ces projets est l'Orb. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011.

Rappelons que le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm³ en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme par le projet Aqua Domitia.

Ces études démontrent que ce barrage dispose aujourd'hui encore d'une marge de manœuvre située entre 11 et 16 Mm³, disponibles dans le barrage 39 années sur 40. Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

La disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.

III. PROPOSITION D'AVIS DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

CONSIDERANT :

- Que la mise en place de projet permettra de réduire les déficits de la Nappe astienne à hauteur de 278 Ha substitués soit 326 000 m³;
- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 952 700 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1, d'Enserune , de Montblanc ,de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante, de l'extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2022 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 120 000 m³ ;

LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE

DECIDE :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

RECOMMANDE :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

ENCOURAGE :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur le territoire Orb Libron et sur la nappe astienne.

DELIBERATION N°3 : PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU PAPI

Depuis plus de 20 ans, l'action de l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les contrats de rivière et les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants crédits ont pu être mobilisés sur notre territoire grâce à 3 contrats de rivière et 2 PAPI successifs. Les derniers en date se sont terminés le 31 décembre 2016.

Avant de proposer de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB avait souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (qui sera validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de trois ans (élaboration + mise en œuvre) permet de mobiliser des crédits de l'Etat et des partenaires du PAPI pour réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3

- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.

La Commission locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'engagement d'un nouveau PAPI sur le territoire Orb Libron, en débutant par un PAPI d'intention.

QUESTIONS DIVERSES

Yannis Gilbert présente (Cf pièce en annexe) le bilan des équipements mis en place sur le territoire Orb Libron (aires de lavage/rinçage des pulvérisateurs et aires de machines à vendanger) ainsi que l'état d'avancement de la labellisation zéro phyto par les communes.

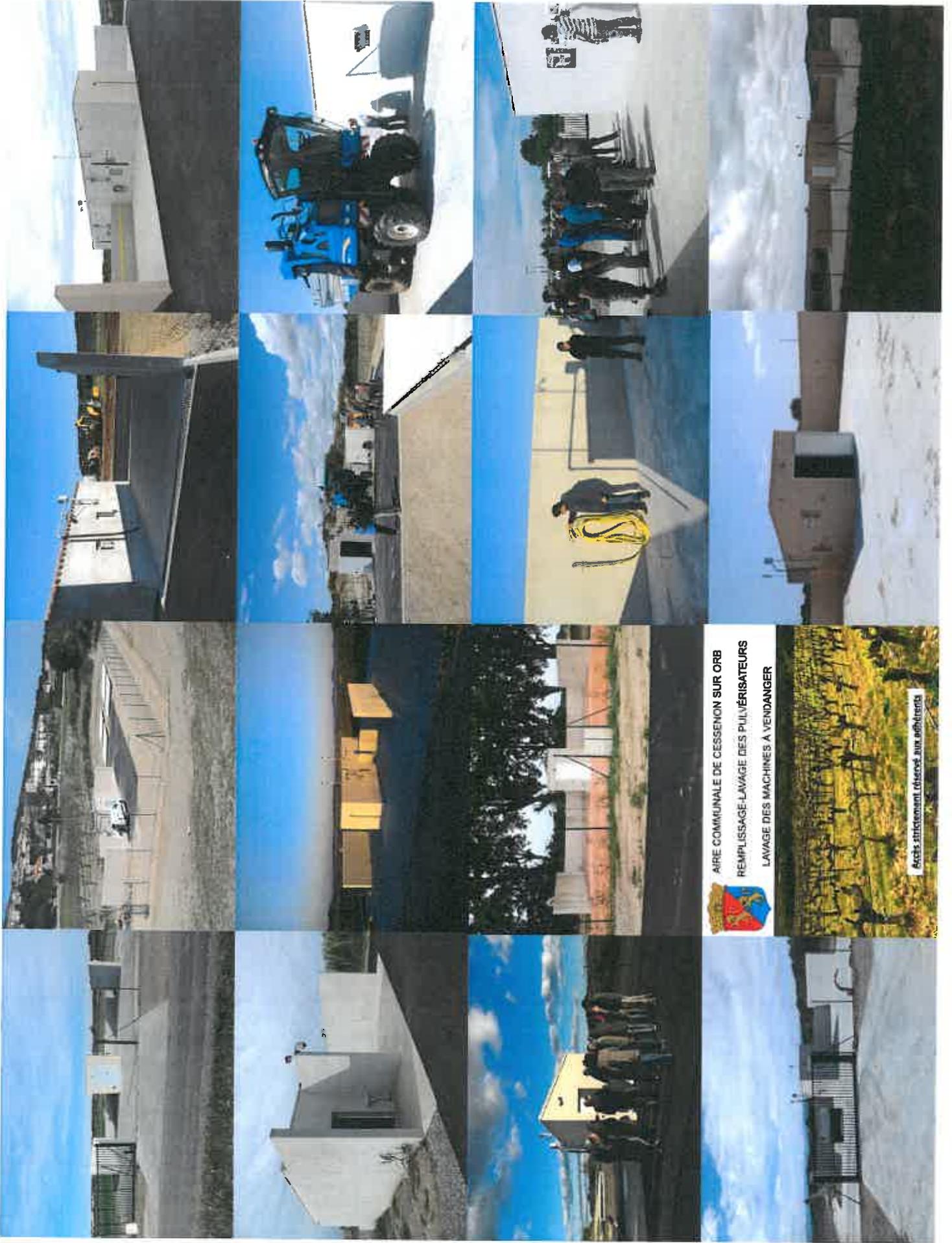
Fin de séance : 17 heures.

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Noël BADENAS



AIRE COMMUNALE DE CESSHON SUR ORB
REMPLISSAGE-LAVAGE DES PULVÉRISATEURS
LAVAGE DES MACHINES À VENDANGER



Accès strictement réservé aux adhérents

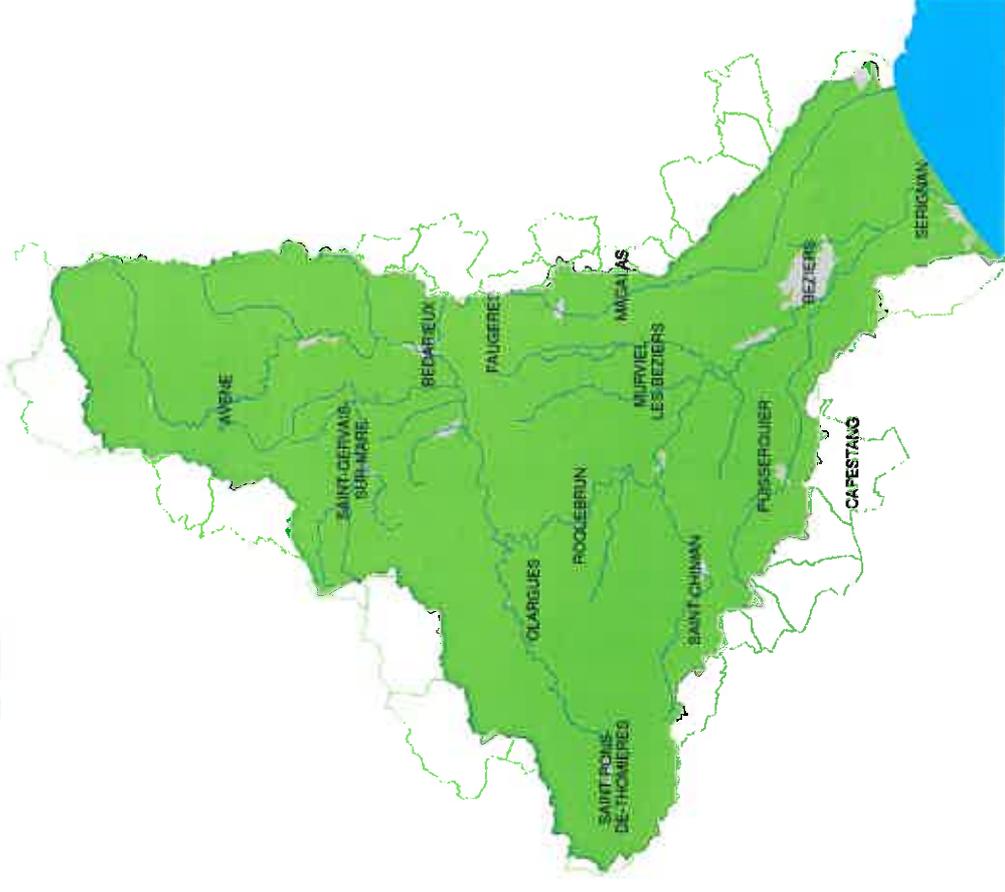


Retour sur la réalisation de 16 aires de remplissage-lavage des pulvérisateurs et lavage des machines à vendanger



Des réalisations qui s'inscrivent dans un programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau par rapport aux pesticides

2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron



2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

Avec des captages à « enjeux »



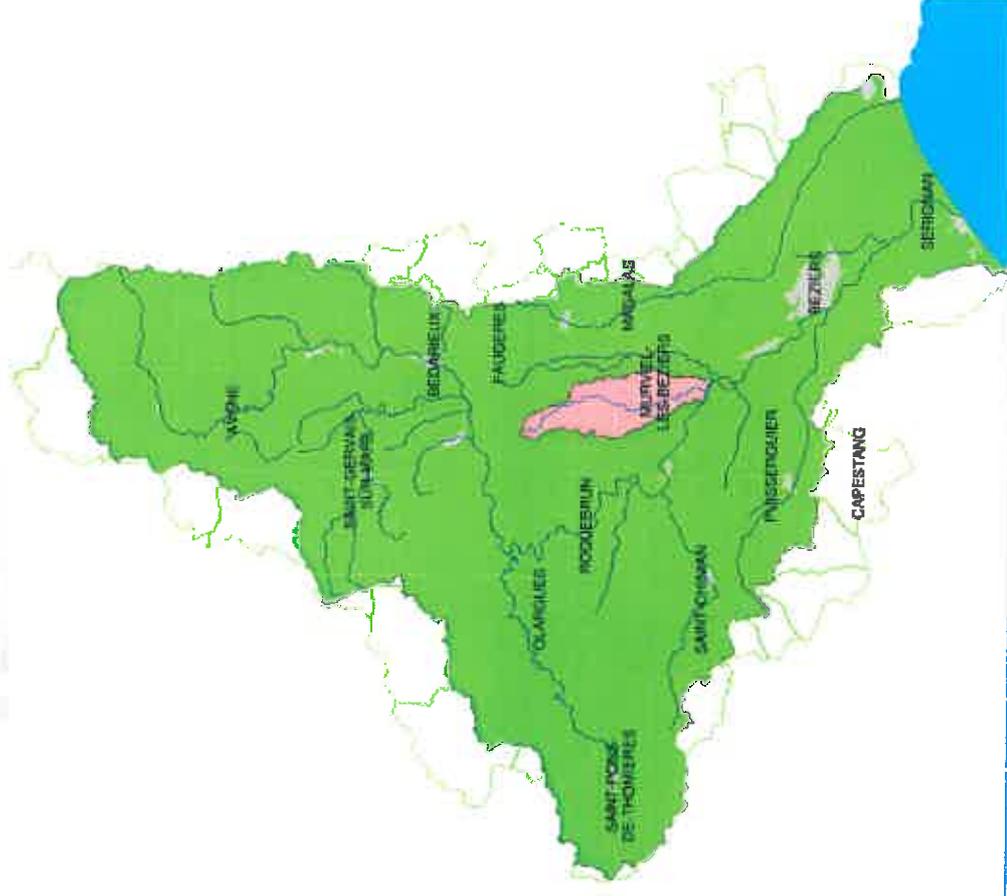
2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

Avec des cours d'eau à « enjeux »



2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

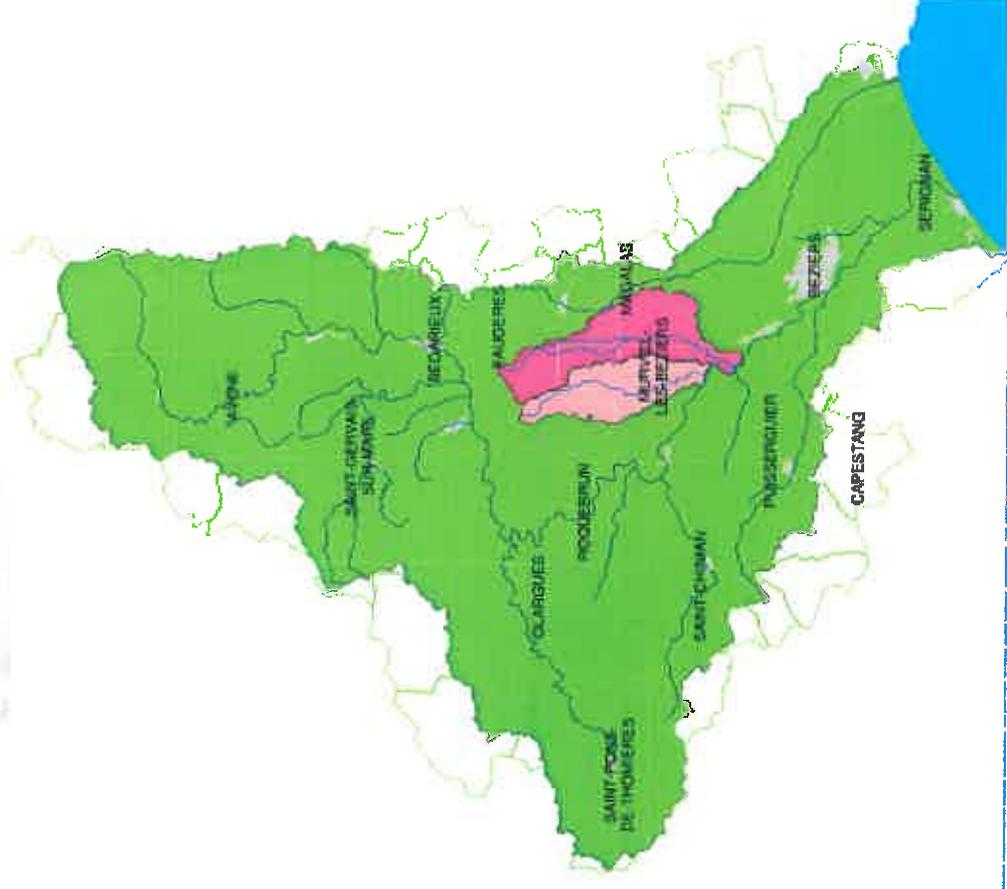
Jun 2007 : démarrage du défi « pesticides »
un captage prioritaire pilote : Murviel les Béziers



2007 : *Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron*

Jun 2007 : *démarrage du défi « pesticides » un captage prioritaire pilote : Murviel les Béziers*

2010 : Bassin Versant du Taurou

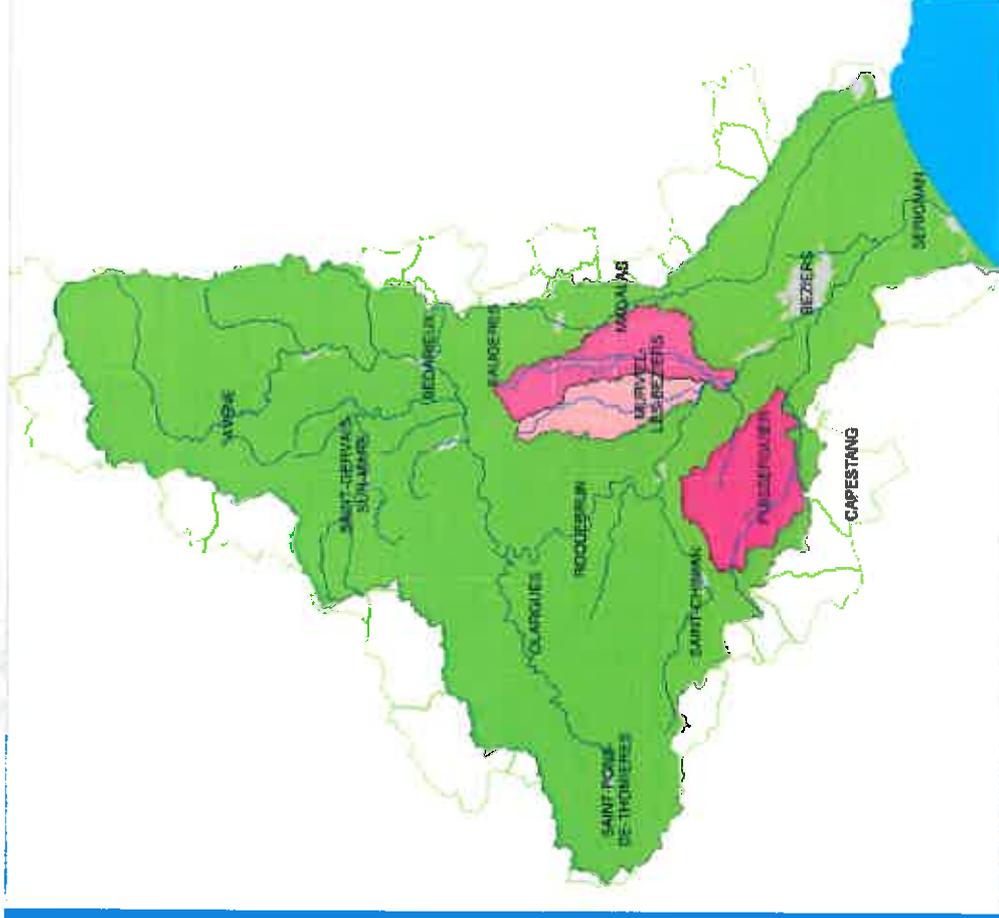


2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

Jun 2007 : démarrage du défi « pesticides » un captage prioritaire pilote : Murviel les Béziers

2010 : Bassin Versant du Taurou

2011 : Captages Prioritaires de Puisserguier



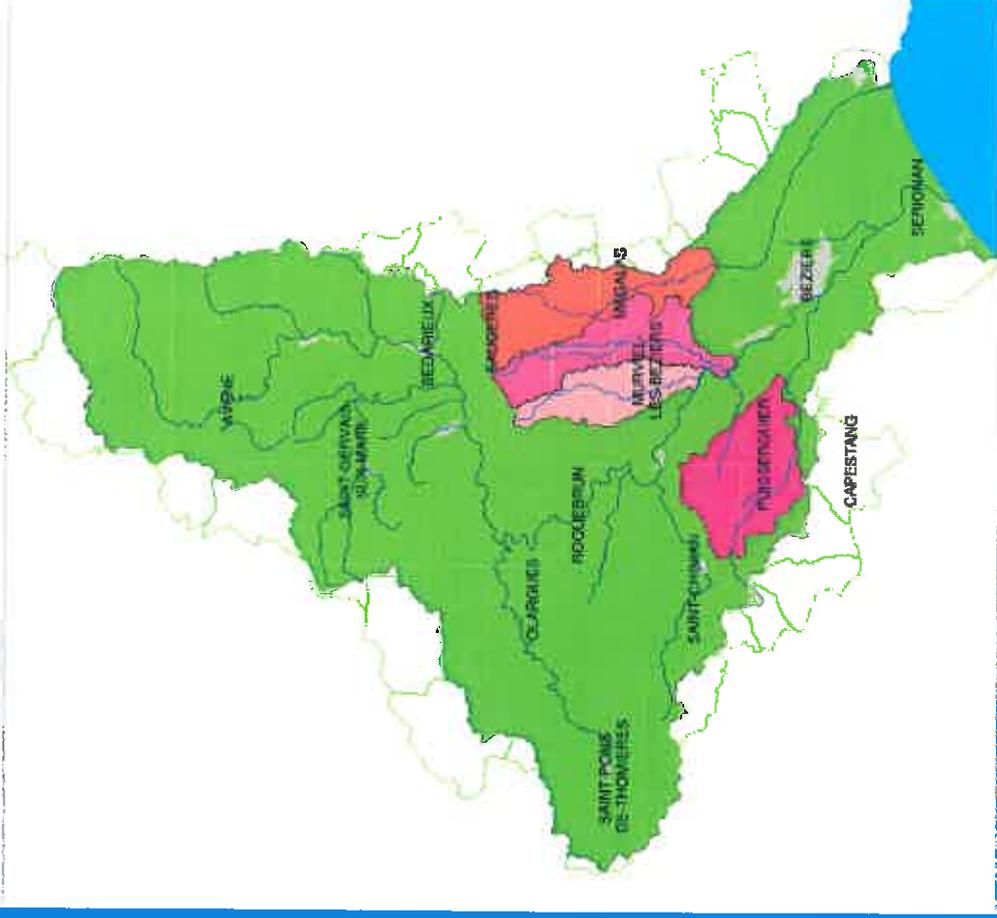
2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

Junin 2007 : démarrage du défi « pesticides » un captage prioritaire pilote : Murviel les Béziers

2010 : Bassin Versant du Taurou

2011 : Captages Prioritaires de Puisserguier

2015 : Captages Prioritaires du Libron



2007 : Elaboration d'une stratégie de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle du territoire Orb-Libron

Junin 2007 : démarrage du défi « pesticides » un captage prioritaire pilote : Murviel les Béziers

2010 : Bassin Versant du Taurou

2011 : Captages Prioritaires de Puisserguier

2015 : Captages Prioritaires du Libron

2015 : Programme Agri-environnemental et Climatique Orb-Libron



RECONQUÊTE
DE LA
QUALITÉ DE
L'EAU



Pourquoi des aires de lavage collective :

- À quoi ça sert de faire des efforts à la parcelle si quand on rentre, on lave son pulvérisateur « dans la rue » ?
- Les aires individuelles, c'est bien mais c'est assez onéreux et qui fait le suivi du fonctionnement ?
- Et pourquoi pas en profiter pour traiter aussi les effluents des machines à vendanger ?
- Economiquement, le collectif est beaucoup plus avantageux

Une démarche pionnière en France démarrée en 2009 sur Orb-Libron

- Avec des partenaires techniques, administratifs, réglementaires, financiers, ...
- Un cas d'école : Creissan ... qui a « essuyé les plâtres » pour les autres
- Des premières validations des projets à partir de 2011 avec un engagement fort des communes et des communautés de communes.

Lavage du pulvérisateur



Usages

Lavage de la machine à vendanger



Remplissage du pulvérisateur

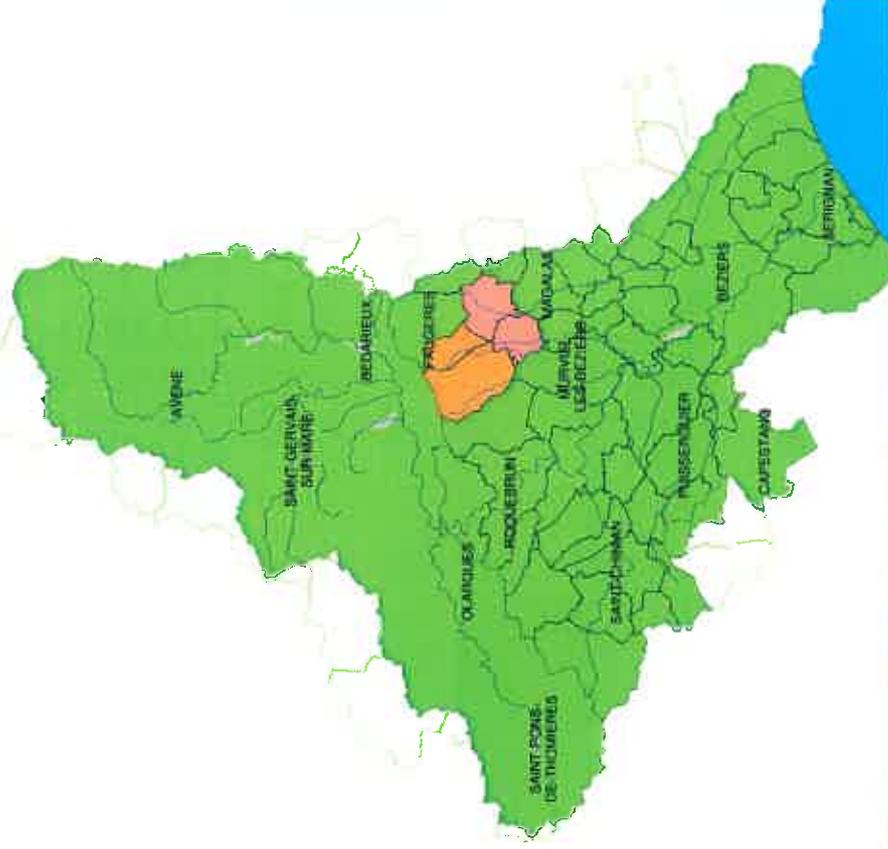


Première réalisation : Aire de Laurens en août 2013



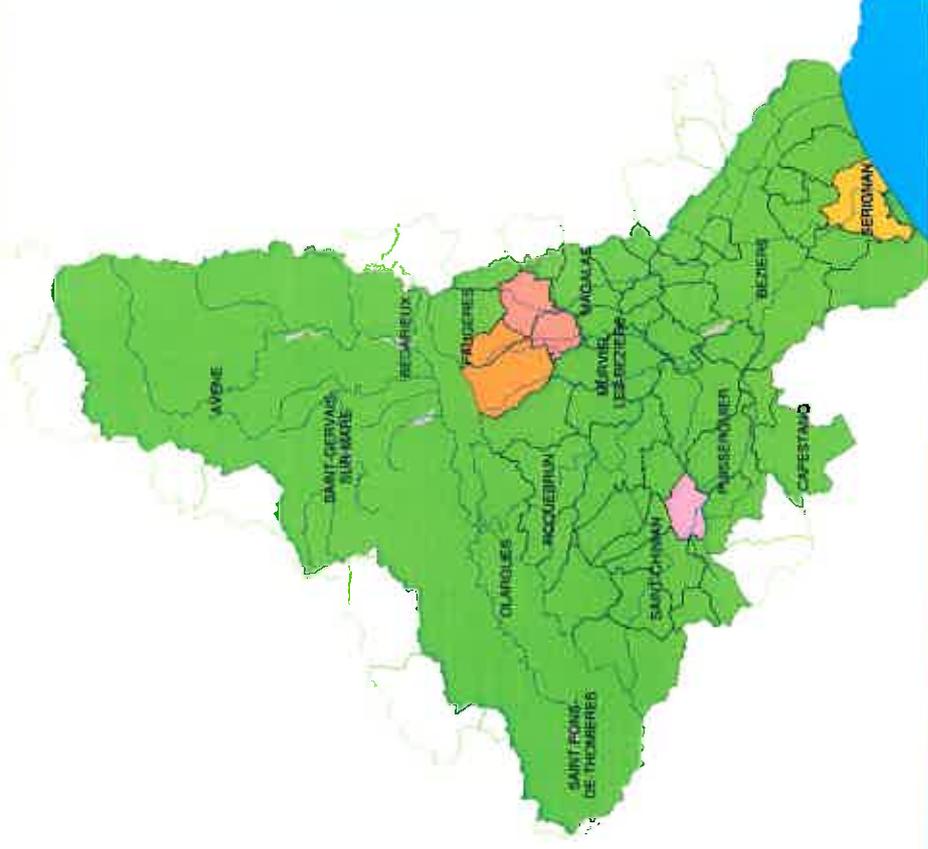
2013	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	42	14	795 ha
Traitement annuel	60 m3	1 000 m3	
Orb-Libron	42	14	795 ha
Orb-Libron annuel	60 m3	1 000 m3	

Aire de Caussiniojouls : 2014



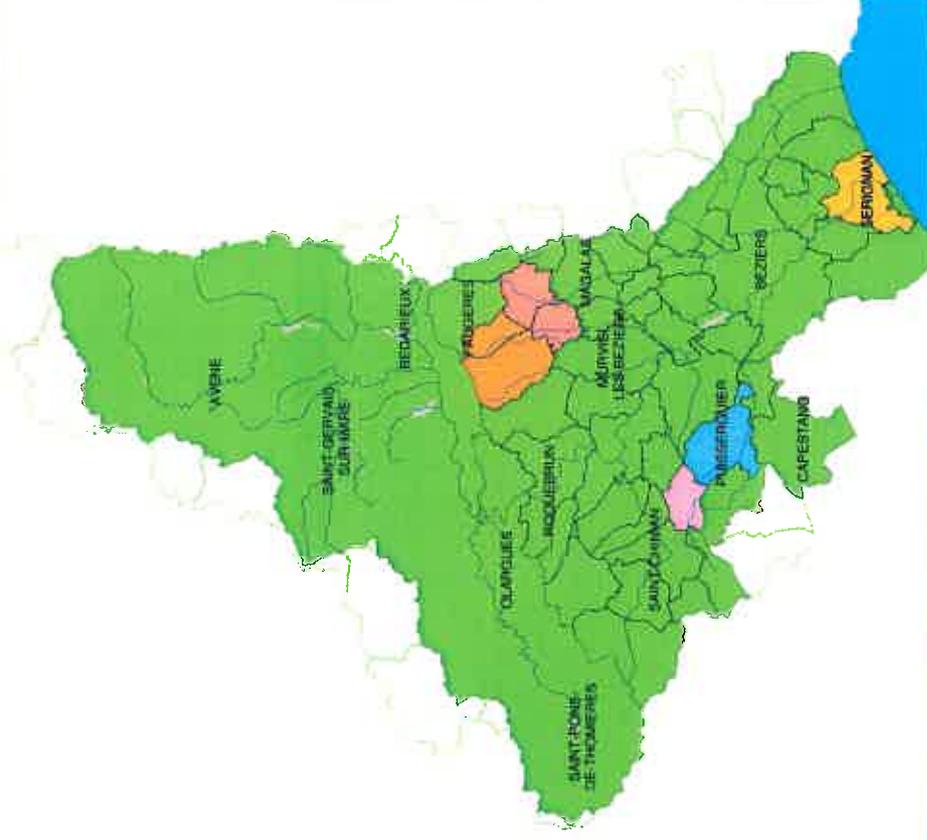
2014	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	20	7	423 ha
Traitement annuel	30 m3	525 m3	
Orb-Libron	62	21	1 218 ha
Orb-Libron annuel	90 m3	1 525 m3	

Aire de Sérignan : 2015



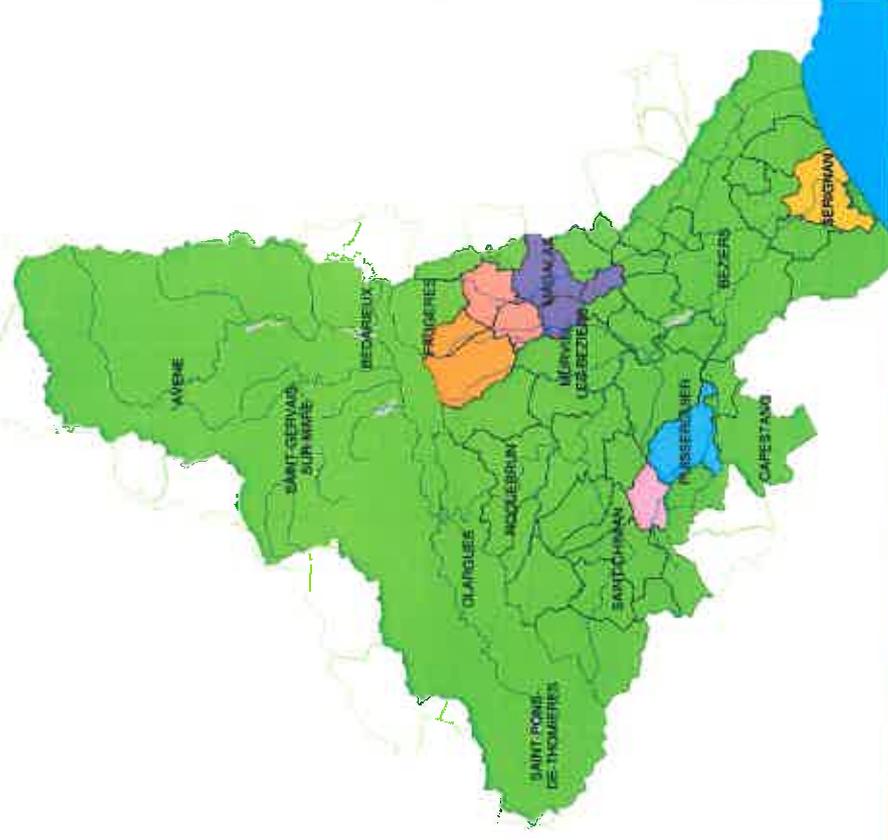
2015	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	23	8	391 ha
Traitement annuel	35 m3	600 m3	
Orb-Libron	105	29	1 911 ha
Orb-Libron annuel	155 m3	2 125 m3	

Aire de Puisserguier : 2015



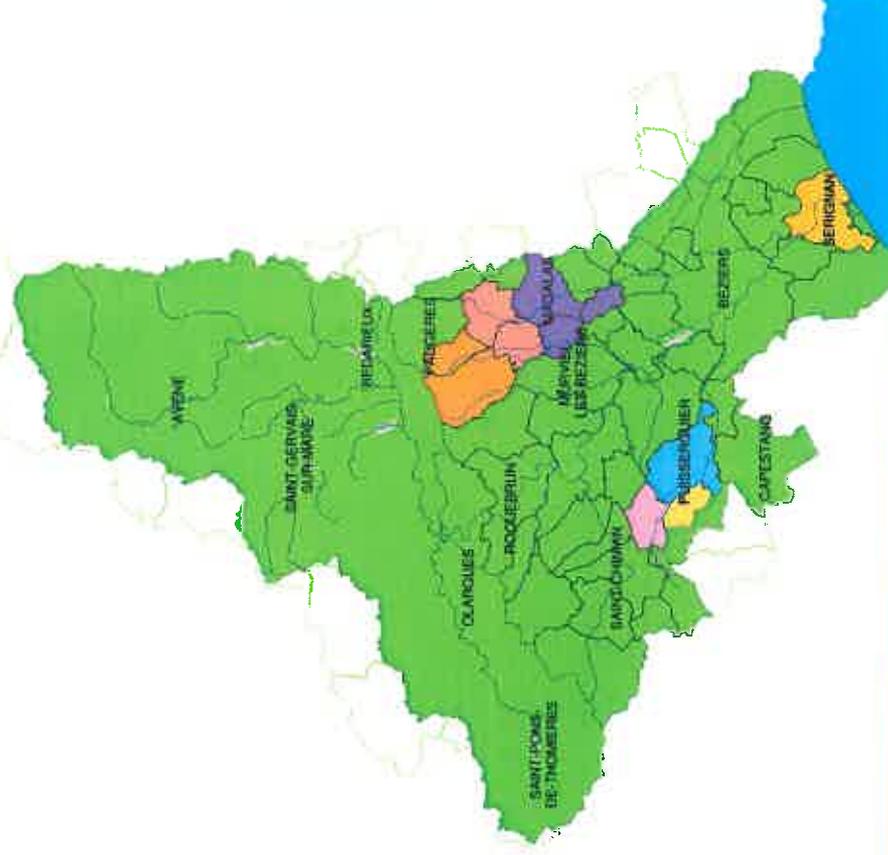
2015	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	60	20	996 ha
Traitement annuel	100 m3	1 520 m3	
Orb-Libron	165	49	2 907 ha
Orb-Libron annuel	255 m3	3 645 m3	

Aire de Magalas-Puimisson-St Génès de Fontedit : 2017



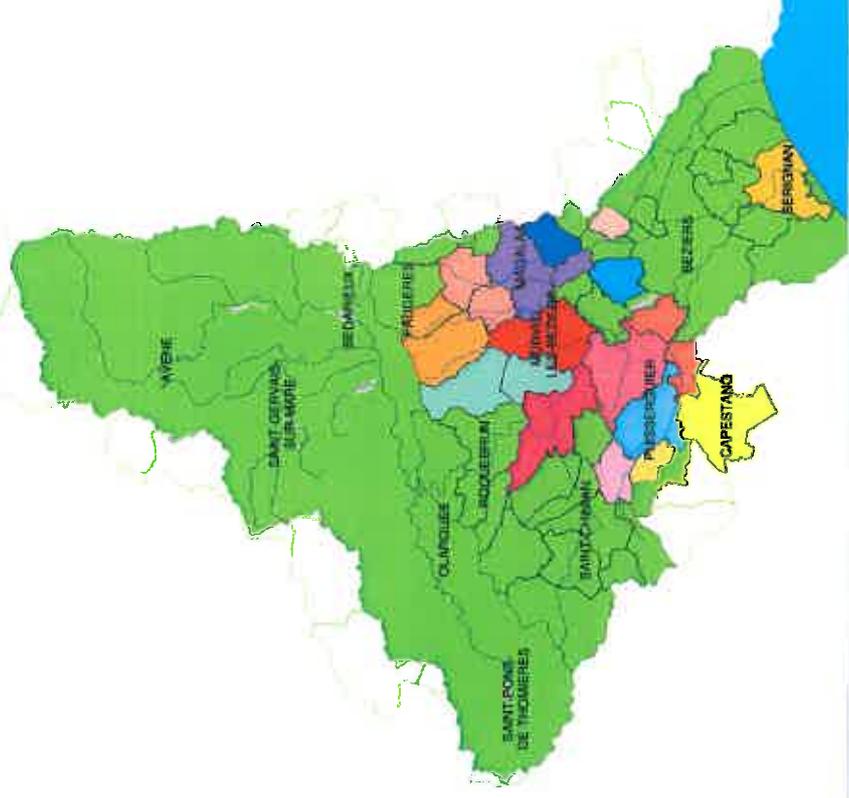
2017	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	65	24	1 110 ha
Traitement annuel	100 m ³	1 800 m ³	
Orb-Libron	230	73	4 017 ha
Orb-Libron annuel	355 m ³	5 445 m ³	

Aire de Creissan : 2018



2018	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	20	4	215 ha
Traitement annuel	30 m3	300 m3	
Orb-Libron	250	77	4 232 ha
Orb-Libron annuel	385 m3	5 745 m3	

2019 : Maraussan – Cazouls les Béziers – Causse et Veyran – Bassan – Corneilhan - Cessenon sur Orb – Capestang – Puissalicon – Murviel les Béziers



2019	Pulvérisateurs	Machines à vendanger	Surface agricole
Nombre	294	91	6 422 ha
Traitement annuel	441 m3	6 825 m3	
Orb-Libron	544	168	10 654 ha
Orb-Libron annuel	826 m3	12 570 m3	

Au 1^{er} décembre 2019 :

Territoire Orb-Libron :

16 aires collectives

544 pulvérisateurs adhérents

168 machines à vendanger adhérentes

Une capacité de traitement des effluents phytosanitaires de
826 m³ par an

Une capacité de traitement des effluents des machines à
vendanger de 12 570 m³ par an

Coût total des investissements de ces 16 installations :

7 250 000 € HT

Travaux + Maîtrise d'œuvre + Réseaux + Achat Terrain ...



50,33 % 3 651 476 €



20,40 % 1 480 714 €



5,50 % 399 036 €

Pour terminer, je voudrais remercier :

- **nos partenaires (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département, ...)**
- **les collectivités qui nous ont fait confiance dans ce pari un peu fou au départ ...**
- **les très nombreux agriculteurs rencontrés lors des réunions de travail et maintenant sur les aires**
- **les bureaux d'études et entreprises qui ont réalisé ces chantiers**
- **l'ensemble des personnels techniques et administratifs des collectivités qui gèrent maintenant ces aires**
- **les collègues de travail qui ont œuvré avec moi pour que ces projets aboutissent**

Je vous remercie de votre attention



LABEL ÉCOLOGIQUE

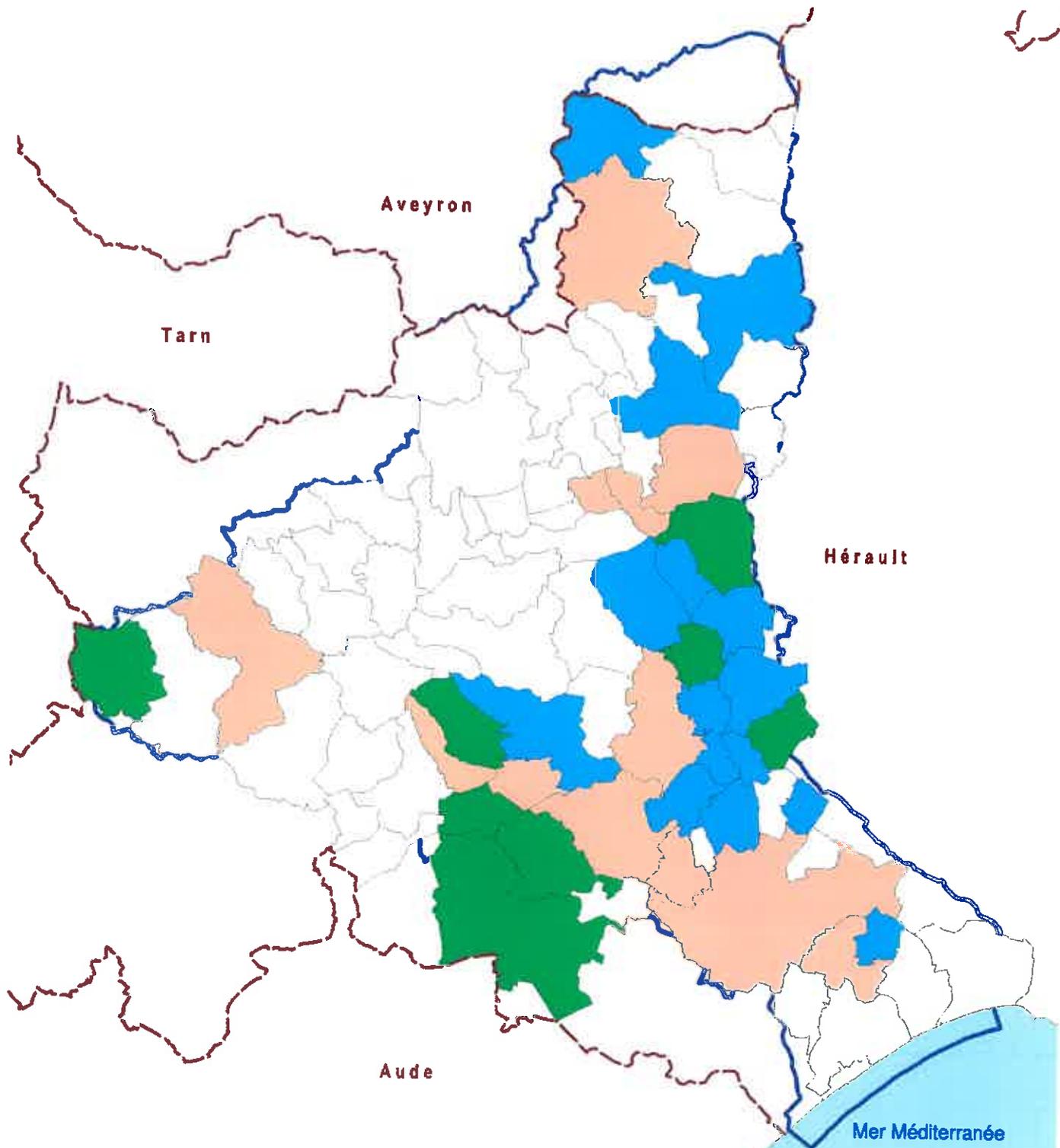
Rivière en bon état



DÉCERNÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU

Charte O Phyto : actualisation 2019

- 2 Grenouilles (12)
- 3 Grenouilles (10)
- Terre saine (15)



Echelle : 1 / 350 000



Conception et réalisation
EPTB Orb-Libron
septembre 2019